Charte de la ruralité

Ville du Roeulx

Introduction

La vie à la campagne est rythmée par les personnes qui y habitent, y travaillent ou viennent s'y promener. Les intérêts des uns ne correspondent pas toujours aux intérêts des autres. Par conséquent, il convient de connaître les raisons d'agir de chacun et d'en discuter car la méconnaissance des activités et des obligations des uns et des autres peut mener à des incompréhensions, voire à des conflits.

Le milieu rural est en pleine mutation et la population y est de plus en plus diversifiée. L'urbanisation de nos campagnes est une réalité mais la ruralité reste bien présente et évolue. Il est donc important de trouver l'équilibre le plus juste possible afin que tous puissent coexister.

Le document que nous vous présentons reflète la réelle volonté de rapprocher tous les citoyens de Gottignies, Le Roeulx, Mignault, Thieu et Ville-sur-Haine. Cette charte invite chacun d'entre nous à s'engager pour améliorer le cadre de vie au plus grand bénéfice de toutes et tous. Le plaisir de vivre dans notre entité dépend de chacun d'entre nous.

Damien SAUVAGE
Echevin de la ruralité

Benoît FRIART
Député-Bourgmestre

La terre, outil de travail de l'agriculteur

L'agriculture a beaucoup évolué. Les agriculteurs doivent faire face à différentes contraintes.
Leur métier est rythmé par les saisons.

Au printemps, l'agriculteur sème l'orge, l'avoine, le lin, les betteraves et le maïs et plante ses pommes de terre. C'est aussi la période où il pulvérise et épand ses engrais et où le bétail retourne en pâture. L'été est la saison des moissons. Les tracteurs et moissonneuses sont alors nombreux sur nos routes. Quand arrive l'automne, il est temps d'arracher les betteraves et les pommes de terre et de récolter le maïs. L'agriculteur profite aussi de cette saison pour procéder aux semis d'hiver, aux labours et à l'épandage du fumier. Le cycle se termine avec l'hiver qui coïncide avec la rentrée du bétail dans les étables. Cette saison plus calme permet à l'agriculteur d'entretenir son matériel et son exploitation. Pour les exploitations avec des vaches laitières, la traite se déroule matin et soir, quel que soit le jour de l'année.

Quand l'agriculteur travaille la nuit, ce n'est pas pour perturber le voisinage. C'est parce qu'il est soumis à des impératifs climatiques ou à un timing précis. En effet, il organise son travail en fonction de la météo et de la vie à la ferme, ce qui l'oblige parfois à travailler le soir et le week-end.

Afin de bien vivre ensemble

L'agriculteur veillera, lors de la culture de ses terres, à ne pas détruire ou endommager les talus ou accotements stabilisés en bordure de la voie publique.

L'agriculteur qui utilise des ponts ou couvertures de fossés pour faciliter l'accès à ses parcelles doit veiller à l'entretien de ceux-ci et au nettoyage pour permettre un écoulement naturel des eaux.

L'agriculteur veillera au maintien des sentiers et venelles en bordure de ses terres et préservera le relief du sol.

L'agriculteur ou entrepreneur agricole qui aura souillé la voie publique et plus particulièrement la chaussée destinée à la circulation des usagers, procèdera au dégagement, voire au nettoyage dans les plus brefs délais.

Toute l'année, l'agriculteur s'occupe de son bétail et travaille dans les champs. Il se doit de travailler en respectant un maximum les autres citoyens. Dans la mesure du possible, il ne doit pas épandre les effluents d'élevage pendant le week-end.

Toutefois, le coq chante tous les matins et les activités agricoles entraînent souvent des bruits ou des odeurs inévitables. Sachez à ce titre que le fermier peut stocker son fumier de bovin au champ toute l'année, à condition de le déplacer d'une année à l'autre.

Sur la route, la patience et la prudence doivent toujours être de mise. Patience pour celui qui est ralenti par un véhicule agricole, prudence pour les conducteurs de véhicules agricoles, surtout dans les villages où nos enfants circulent régulièrement.

Le milieu rural constitue le cadre de travail de l'agriculteur qui porte une grande responsabilité dans le maintien de ses caractéristiques. Respecter le travail de l'agriculteur l'aidera également à mieux préserver le cadre de vie, notre paysage.

Un territoire où il fait bon vivre

En tant que citoyen respectueux de ce cadre de vie, je me dois de respecter certaines règles :

Je tonds ma pelouse ou taille ma haie et j'utilise les engins les moins bruyants possible aux jours et aux heures autorisés par le règlement général de police (de 8h à 20h du lundi au samedi et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés).

J'entretiens ma propriété et je taille mes plantations, mes arbres et arbustes. Ils ne peuvent pas dépasser sur la voie publique, excepté à 4,5 mètres au-dessus du niveau du sol, ni sur l'accotement ou sur le trottoir excepté à 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol.

Quand je plante, je respecte les distances légales.

⇒ 50 cm à l'intérieur de ma propriété pour les arbres basse-tige. Ceux-ci ne peuvent dépasser 2m de hauteur.

⇒ 2 m à l'intérieur de ma propriété pour les arbres haute-tige. Aucune hauteur n'est préconisée pour ceux-ci mais les branches dépassant dans la propriété d'autrui doivent être coupées.

Pour favoriser la biodiversité, je choisis des essences indigènes pour ma haie (charme, hêtre, érable, cornouiller, etc.).

Je nettoie et entretiens les trottoirs, filets d'eau et les accotements qui longent ma propriété, en veillant notamment à enlever les mauvaises herbes.

Les déchets organiques divers (tontes de pelouse, tailles de haies, branches d'arbres, etc.), je les compostе ou je les conduis dans le parc à conteneurs (Ecoparc) mais je ne les brûle pas. Il est interdit de déverser ces déchets verts dans les prairies ou à proximité des clôtures, les champs ou les bois ou encore en bordure de cours d'eau.

Si je suis propriétaire d'un chien, je veille à ne pas le laisser aboyer en permanence. Je fais en sorte qu'il ne constitue pas un danger pour les autres et je ne le laisse pas souiller ni la propriété d'autrui ni la voie publique. Il en est de même pour tout autre animal.

Chacun peut contribuer à l'embellissement de notre entité rhodienne

Avoir de beaux trottoirs relève de la responsabilité de chacune et chacun. J'y contribue en entretenant les abords de ma maison que je peux également fleurir.

Un espace rural à préserver

Avec 4280 hectares de superficie totale dont 72,8 % de terre agricole et 9,3 % de bois, la Ville du Roeulx jouit d'un environnement riche et privilégié. Il convient donc de le préserver.

Notre milieu rural est parsemé de nombreux sentiers (dont 7 sont balisés), de chemins et de routes que nous nous devons de partager et de respecter.

En tant qu'automobiliste je me dois de respecter plus particulièrement les usagers faibles. A cet égard, je veillerai à adapter ma vitesse et à ne jamais dépasser les limitations autorisées.

La forêt est un lieu de plus en plus multifonctionnel où différents utilisateurs (chasseurs, promeneurs, cyclistes et cavaliers) se côtoient. Je dois appliquer les règles en vigueur. Pendant les jours de chasse, je respecte l'interdiction de passage, pour des raisons de sécurité. Je consulte les affiches qui annoncent les dates de chasse. Rappelons que les véhicules motorisés sont formellement interdits sur les chemins forestiers.

Pour le bien de tous, je respecte l'environnement au sens large et ne déverse pas mes déchets, gravats, canettes et papiers dans la nature. Ce que je ne peux jeter dans les poubelles sélectives, je l'apporte au parc à conteneurs.

Respectons cette nature par des gestes simples, soyons des citoyens de l'environnement.

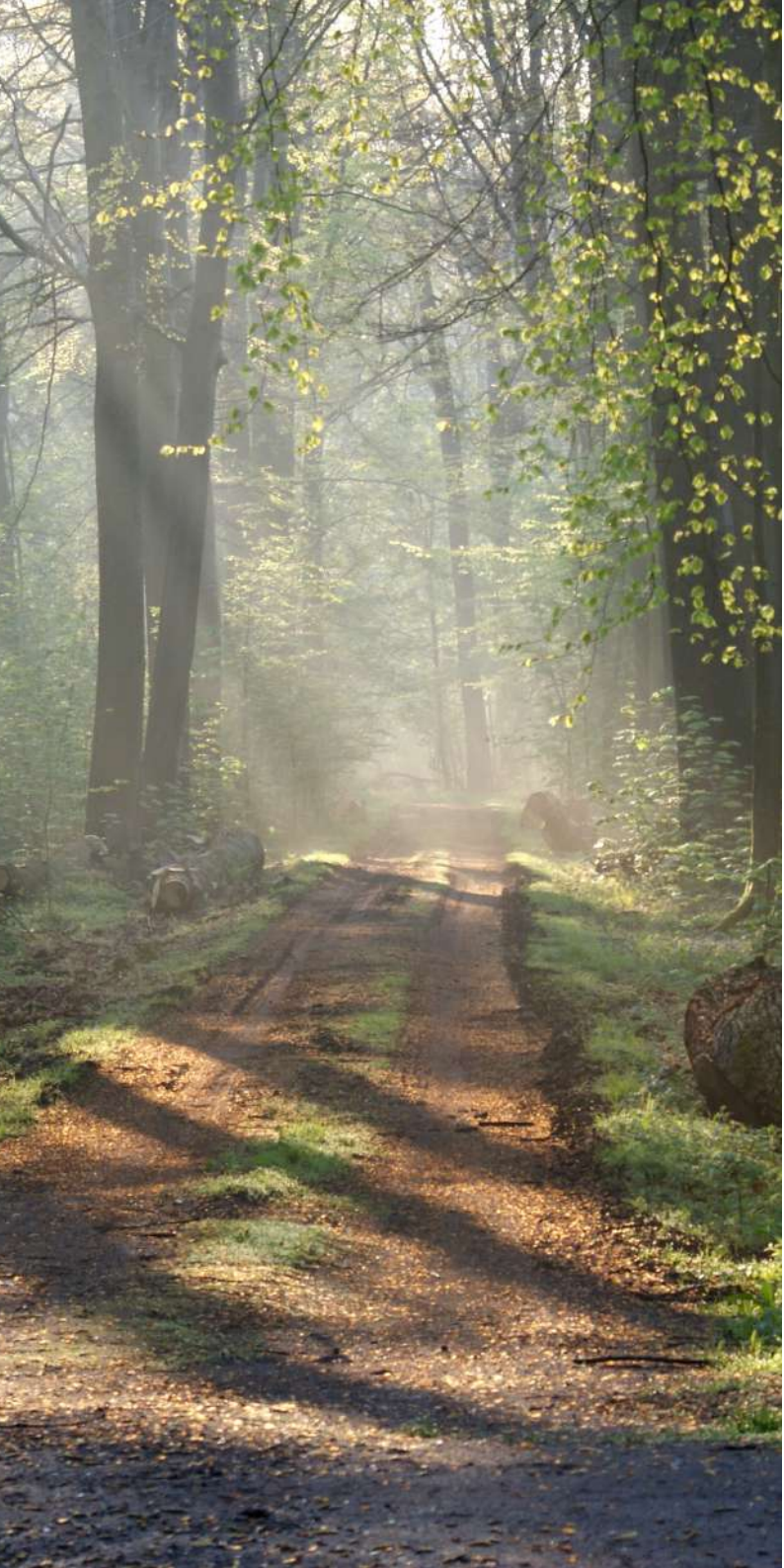

Je souhaite participer à la vie de ma commune

Vous êtes bien installés dans le village où vous résidez et vous avez envie de vous impliquer davantage dans la vie locale ?
Manifestations folkloriques, sportives ou encore culturelles, notre commune vous propose de nombreuses occasions de rencontrer d'autres habitants et de partager un moment avec eux.
Car savoir vivre ensemble, c'est aussi savoir partager.

Contacts utiles

Administration communale du Roeulx
Grand' Place, 1 - 7070 Le Roeulx
064/31.07.40 - www.leroeulx.be

Service Travaux du Roeulx
Rue de la Station, 137 - 7070 Le Roeulx
064/31.07.58

Office du Tourisme du Roeulx
Grand' Place, 1 - 7070 Le Roeulx
064/31.07.66 - www.leroeulxtourisme.be

Bureau de police du Roeulx
Rue Paul Janson, 40 - 7070 Le Roeulx
064/23.76.70

Ecoparc (Hygea)
Rue de la Station, près du Service Travaux
065/87.90.90 - www.hygea.be

Editeur responsable : Damien Sauvage - Grand'Place 1 - 7070 Le Roeulx
Photos : © François Hautenauve, © Dimitri Deblander